

## PROGRAMME DE FORMATION

# L'assurance vie, la fiscalité en cas de décès

Apprenez à en tirer profit, et à comprendre les conséquences fiscales en cas de démembrement de la clause bénéficiaire.

Date:	Mise à disposition 6 mois
Durée:	25 minutes
Type / Prix:	50 €
Prérequis:	<ul style="list-style-type: none"><li>• Pratique du conseil patrimonial</li><li>• Connaissances de base en fiscalité du patrimoine</li></ul>
Objectifs:	<ul style="list-style-type: none"><li>• Savoir tirer profit du fonctionnement de la fiscalité de l'assurance vie au décès.</li><li>• Comprendre les conséquences fiscales en cas de démembrement de la clause bénéficiaire.</li></ul>
Format:	E-learning
Moyen pédagogique:	<p>Module de formation mis à disposition de l'apprenant sur une plateforme en ligne. L'apprenant se connecte au moment de son choix et réalise la formation en totale autonomie.</p> <p>Chaque module comporte des saynètes introductives, des questions d'interpellation, des séquences notionnelles, des exercices d'évaluation variés (quiz, pioches, textes à trous) et une synthèse téléchargeable.</p>
Public visé:	Tous professionnels du patrimoine : CGPI, Banquiers, Assureurs, Notaires, Avocats, Agents immobiliers, Experts-Comptables...

Programme:

- Assurance vie
- Transmission
- Fiscalité
- Démembrement
- Quasi-usufruit
- Décès
- Bénéficiaire
- Clause
- 757 B
- 990 I
- Vie génération
- Créance de restitution

Moyen  
d'évaluation:

Des exercices d'évaluation variés quiz, pioches et textes à trous sont réalisés durant le module e-learning.

Accessibilité aux personnes  
en situation d'handicap

Toutes nos formations sont adaptables aux personnes porteuses d'un handicap

